



PROJET PÔLES INTÉGRÉS DE CROISSANCE

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET

RECRUTEMENT D'UN MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE (MOD) POUR LA GESTION ADMINISTRATIVE, TECHNIQUE ET FINANCIERE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME MIATRIKA DANS LA REGION ATSIINANANA.

Crédit IDA 69290

AMI N° C- 089-PIC3/2024

Date de lancement : 18 juillet 2024

1. Le Gouvernement de la République de Madagascar a obtenu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour financer la mise en œuvre du Projet de Transformation économique pour la croissance inclusive (PIC3). Une partie du crédit sera utilisée pour effectuer les paiements au titre des contrats de consultance en objet.
2. La principale mission du MOD de la Région Atsinanana est de mettre en œuvre le Programme Miatrika dans cette zone, en respectant les objectifs et les procédures définis dans le Manuel établi par le Projet PIC et approuvé par la Banque Mondiale. L'objectif du déploiement du Programme Miatrika dans la Région Atsinanana est de former au moins (i) 2 340 travailleurs des établissements THR à au moins deux (2) modules de formations spécifiques aux métiers THR, et (ii) 240 guides touristiques à au moins quatre (4) modules de formations spécifiques au métier de guidage touristique.
De manière transversale, le MOD doit participer à toutes les activités de sensibilisation et de communication du Programme Miatrika ; et collaborer étroitement avec le Comité Technique Local (CTL) tout au long des différentes étapes du Programme.
3. Les termes de référence détaillés pour la mission peuvent être consultés sur le site www.pic.mg
4. La Coordination Nationale du Projet PIC3 invite maintenant les Entités morales (cabinet, association, ONG, ...) admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services ci-dessus. Les entités intéressées doivent fournir des informations démontrant qu'elles possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les services et joindre dans leur dossier au moins les pièces suivantes :
 - une lettre de manifestation d'intérêt
 - un dossier de présentation détaillée du Cabinet (format libre), dans laquelle doivent être mis en exergue les réalisations et expériences générales et spécifiques liés à la mission objet de la présente sollicitation.

Il est important de noter que le dossier de manifestation d'intérêt ne doit fournir aucun renseignement sur le personnel-clé listé dans les Termes de références.

Pour être qualifié, l'Entité doit répondre aux exigences suivantes :

- Avoir au moins trois (03) années d'expérience récente dans la gestion opérationnelle, administrative, logistique et financière liée à des activités de renforcement des capacités.
 - Avoir des expériences avérées en gestion fiduciaire avec des projets financés par des bailleurs de fonds
 - Posséder une bonne connaissance du secteur du tourisme dans la zone d'intervention
5. L'attention des Entités intéressées est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement FPI », énonçant la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.
 6. Les entités peuvent s'associer à d'autres firmes pour renforcer leurs qualifications, mais doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'une coentreprise et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'une coentreprise, tous les partenaires de la coentreprise seront conjointement et solidairement responsables de l'intégralité du contrat, s'ils sont sélectionnés.
 7. Une Entité sera sélectionnée conformément à la méthode « Sélection fondée sur les qualifications du consultant » énoncée dans le Règlement de Passation des Marchés.
 8. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau de 09h00 à 17h00.

9. Les dossiers de manifestations d'intérêt doivent être remis exclusivement par mail, sous format PDF au plus tard le 31 juillet 2024 à minuit (heure locale) à l'adresse électronique suivante : procurement@pic.mg. L'objet du mail d'envoi doit porter obligatoirement la mention suivante «**AMI C-089-PIC3-2024 – MOD MIATRIKA ATSINANANA**»

Le Projet décline la responsabilité de la non-considération des candidatures ne respectant pas cette disposition obligatoire.

Antananarivo le 18 juillet 2024
Le Projet Pôles Intégrés de Croissance